Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-41\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	1
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	

## Objet: Mise en place d'un groupe de travail « Agriculteur.trices »

La récente revendication menée par certains agriculteurs auprès du Parc souligne l'importance d'intégrer, dans la stratégie territoriale, les préoccupations des agriculteurs, acteurs essentiels de l'économie, de l'environnement et des paysages. L'analyse du Conseil d'orientation et de développement et de La Fabrica confirme que les filières agricoles constituent un pilier essentiel pour l'avenir du territoire.

## Délibération n°41-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



Dans cette optique, il est proposé la création d'un groupe de travail « Agricole ». Ce Groupe, composé d'un maximum de 30 participants issus de divers horizons agricoles, permettra une meilleure représentativité des filières, des territoires et des modèles proposés. Voici les équilibres que nous veillerons à respecter dans la composition du groupe :

- Agriculteurs des 3 principaux syndicats (FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne);

Agriculteurs non syndiqués ;

- Exploitations situées en 87 et en 24, éventuellement 16, dans les nouvelles communes candidates :

- Représentation de diverses productions et modalités de production, conventionnelles ou labellisées (différents types de labels : AB, HVE...)

Ce groupe aura pour mission d'adapter les stratégies souhaitées pour la future Charte en tenant compte des réalités agricoles, des pratiques et des enjeux sociétaux. Nous informerons également les partenaires institutionnels de notre démarche.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un groupe de travail « Agriculteur trices » ;
- AUTORISE la présidente à mettre en œuvre les mesures nécessaires à son intégration au processus de révision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-42\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental: Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u>: Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	The state of the s	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	A ROCKIN	104.16	

# <u>Objet</u>: Vote de la cotisation 2024 – Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est membre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Une de ses missions est de représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux auprès des pouvoirs publics.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-42\_2024-DE

Conformément aux statuts, le Parc dispose de trois représentants à l'assemblée générale :

- la présidente : Anne Marie Almoster Rodrigues
- un membre du bureau : Colette Langlade
- le directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc : Fabrice Chateau

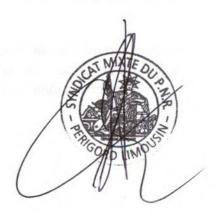
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'acquitte à ce titre d'une cotisation annuelle. En 2024, elle s'accompagne aussi d'une contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional ».

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le paiement de la cotisation statutaire pour un montant de 13 538 €;
- VALIDE la contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » pour un montant de 1 900 €;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-43\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional: Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u>: Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	

# <u>Objet</u>: Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle suite à l'avis du CST

Vu le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 qui permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire »,

le comité syndical du Parc, réuni le 13 février 2024, a proposé de présenter en CST un projet de délibération pour l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-43 2024-DE

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 22 mars 2024,

le Parc naturel régional Périgord-Limousin propose d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon les conditions suivantes :

## 1. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;

Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;

Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

## 2. MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est défini comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat	Montant brut proposé pour la prime pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	150 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

## 3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024

Berger Levrault

ID: 024-258728534-20240523-43\_2024-DE

## 4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par le syndicat au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel de la présidente.

## 5. VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en une fois avant le 30 juin 2024.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

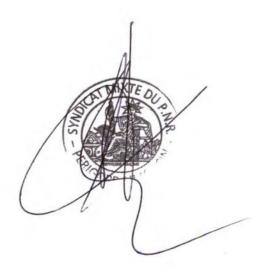
Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les modalités et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » comme exposés;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-44\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional: Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	9 3 4 7
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	

<u>Objet</u>: Renouvellement de l'Adhésion au Réseau des « Sites Rivières Sauvages » pour le maintien du label « Site Rivières Sauvages » sur la haute Dronne

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



Afin de valoriser les opérations de restauration de la continuité écologique menées dans le cadre du programme LIFE Haute Dronne et de sensibiliser les élus et le grand public à la préservation de cet écosystème remarquable, le Parc s'est engagé depuis 2019 pour une durée de 5 ans avec ses partenaires dans la labellisation « Site Rivières Sauvages » du bassin versant de la haute Dronne : section de la Dronne allant du moulin du blé jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Chantres, et le Manet de la RD96 à Champs-Romain jusqu'à sa confluence avec la Dronne. Ce label distingue des rivières à très haute valeur patrimoniale et à fort enjeu de préservation et de valorisation. L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) est gestionnaire de ce label. http://www.rivieres-sauvages.fr/

Par une adhésion annuelle, l'appartenance à ce réseau facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaitre au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Suite à la labellisation en 2019 d'une partie amont de la Dronne, plusieurs actions en ont découlé. Pour les acteurs de la gestion et de la préservation de ce milieu sur le territoire cela a permis une reconnaissance des nombreux projets et des efforts entrepris tout au long de ces dernières années. Elle a concrétisé, auprès de l'Europe et des acteurs du territoire, les résultats des actions réalisées, notamment de restauration de la continuité écologique, au travers du programme Life haute Dronne. L'obtention du label est un atout de communication et a généré une visibilité nationale et internationale des enjeux de préservation des milieux aquatiques à travers différents médias (articles de presse, reportages télé et création d'un court-métrage). En termes de sensibilisation, cela a permis à des établissements scolaires de répondre à l'appel à projet « Graines de rivières sauvages» et ainsi devenir ambassadeur et de sensibiliser au travers des jeunes générations l'ensemble du territoire à la préservation de l'environnement.

Afin de bénéficier du droit d'usage du label « Site Rivières Sauvages » pour l'année 2024 et de renouveler l'adhésion à l'Association du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » labellisés de France et d'Europe (ARRS) pour cette même année, une contribution financière de 2 200 € est demandée.

La contribution financière sera imputée au budget annexe GEMAPI.

Pour les années à venir, une réflexion pour une nouvelle candidature sera évaluée en commission GEMAPI.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts l'Association du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » (ARRS);
- VALIDE le renouvellement de l'adhésion du PNR PL à l'ARRS pour l'année 2024 sur le budget GEMAPI;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire La présidente, Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES

Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-45\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u> : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	8191666	21	
TOTAL	34	19	25	JO PIETO	104.16	

# <u>Objet</u>: Mission GEMAPI: Plans de financement 2024 – annule et remplace la délibération n° 37-2024

Le département de la Dordogne dans sa délibération du 27 mars dernier a modifié ses modalités d'intervention dans la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Cette décision nécessite de modifier le plan de financement de la mission GEMAPI du Parc arrêté le 19 mars dernier.



ID: 024-258728534-20240523-45\_2024-DE

Le plan de financement concernant cette mission est le suivant :

## Animation:

Objet des dépenses	Montant Origine des recettes en €		Montant en €
Frais salariaux	52 500,00	Agence de l'eau Adour Garonne 50%	33 375,00
Frais de structures 20%	10 500,00	Département 24 forfait au prorata du BV en 24	3 421,52
Autres dépenses	3 750,00	Autofinancement	29 953,48
Total =	66 750,00	Total =	66 750,00

## Étude :

Objet des dépenses	Montant en €	Origine des recettes	Montant en €
Arran Cortiface market ship	A SEVER IN	Agence de l'eau Adour Garonne 50%	6 000,00
Etude	12 000,00	Département 24 20% du HT	2 000,00
		Autofinancement	4 000,00
Total =	12 000,00	Total =	12 000,00

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ANNULE la délibération n° 37-2024 et la remplace par la présente délibération ;
- VALIDE les plans de financement proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** la présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-46\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER-RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental: Pascal BOURDEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u> : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u>: Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	11000	21	1
TOTAL	34	19	25	-	104.16	

# <u>Objet</u>: Soutien au projet de passerelle sur la Dronne au Trou du Papetier

Le Trou du Papetier sur la rivière Dronne est un lieu reconnu pour sa valeur paysagère. Le rétrécissement de la vallée dans un contexte de chaos granitiques donne un caractère torrentiel à la Dronne qui alterne entre petites cascades et bassins profonds.

Délibération n°46-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



Des chemins ruraux en provenance des communes de Dournazac, Firbeix et Miallet se rejoignent en ce lieu emblématique. Seulement, la traversée de la Dronne par les piétons est possible grâce à un aménagement assez précaire et non conforme à un usage public. Les chemins sont aussi utilisés par les randonneurs à cheval et en véhicules légers de type motocross ou quad, qui doivent traverser la Dronne à gué.

La Dronne amont est intégrée au site Natura 2000. Les caractéristiques physiques de la rivière dans le secteur ont permis à une petite population de Moule perlière de se maintenir.

De plus, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été mis en place le 17 février 2022 sur le secteur de la Dronne entre sa confluence avec le ruisseau du Manet et sa confluence avec le Dournaujou, afin de garantir la préservation des moules perlières.

Cet APPB interdit une liste d'activités dont « le passage des engins motorisés dans le lit de la rivière, à l'exception des engins agricoles et forestiers, par seule nécessité d'exploitation des parcelles riveraines et en empruntant uniquement des gués aménagés et cadastrés ».

Le passage à gué actuel se situe en zone APPB tandis que la passerelle en projet n'y est pas.

Mais dans le cadre de la stratégie nationale de création d'aires protégées, un projet d'extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope est en discussion sur la Dronne et le Dournaujou à l'amont de leur confluence afin d'y appliquer une réglementation similaire à celle en vigueur sur la partie aval.

La commune de Firbeix (24), en accord avec les communes de Miallet (24) et Dournazac (87), a pour projet d'installer une passerelle sur la Dronne au Trou du Papetier répondant à deux objectifs principaux :

- éviter les risques d'écrasement direct de moules perlières ou la dégradation de leur habitat par mise en suspension de sédiments lors de passages de chevaux ou véhicules à moteurs dans le lit de la Dronne;
- assurer aux usagers des chemins ruraux un point de passage, facile, sécurisé et en accord avec la réglementation en vigueur.

La commune de Firbeix va rechercher des aides financières pour soutenir cet investissement.

Au-delà de l'appui technique du Parc, la commune de Firbeix sollicite le Parc pour appuyer le projet auprès des financeurs.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la présidente à signer une lettre de soutien au projet de la commune de Firbeix pour la création d'une passerelle au Trou du Papetier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-47\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional: Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	1

## Objet: Inventaires des bivalves en Périgord-Limousin

En 2018 et 2019, des études d'ADN environnemental et des prospections sur des cours d'eau du territoire ont permis de montrer qu'un certain nombre de cours d'eau majeurs du Parc (Isle, Côle, Tardoire...) abritent des populations de moules perlières (espèce classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées par l'UICN en Europe et faisant l'objet d'une protection au niveau national) et d'autres bivalves indispensables au bon état écologique des cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



En 2023, des prospections ont été menées dans les cours d'eau à la recherche de bivalves, principalement sur le secteur Dronne - Côle dont la compétence GEMAPI est détenue par le Parc. Les autres secteurs prospectés correspondaient à des portions de cours d'eau répondant positivement aux études ADNe de 2018 et 2019. Ces prospections ont permis notamment de découvrir une population importante de mulettes des rivières (*Potamida littoralis*) sur le Touroulet.

Afin de poursuivre l'action engagée de connaissance des bivalves et notamment de suivi de la moule perlière, il est proposé que des inventaires et des prospections puissent se dérouler en 2024 sur le bassin de la haute Dronne. Ces inventaires ont pour objectifs d'évaluer l'état de conservation de la population de moules perlières de la Dronne par un réseau de stations de suivi à long terme et d'évaluer la recolonisation de moules perlières sur des secteurs ayant subi des travaux de restauration de milieux et des secteurs de réintroduction de jeunes mulettes issues de la ferme d'élevage de Firbeix.

## Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant Financeurs		Montant
Prospection des bivalves	15 000 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine (50%)  Agence de l'eau Adour-Garonne (41,67%, 50% du HT)  Auto-financement Parc (8,33%)	7 500 € 6 250 € 1 250 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE cette proposition d'étude d'acquisition de connaissance sur la biodiversité ;
- VALIDE le plan de financement ;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID: 024-258728534-20240523-48\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional: Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental: Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	20 5	104.16	

# <u>Objet</u>: Adhésions et renouvellements Marque « Valeurs Parc » Bois de châtaignier et Produits laitiers

Le Parc dispose aujourd'hui de 6 référentiels Marque « Valeurs Parc naturel régional » validés par la Fédération des Parcs naturels régionaux :

Filière agricole:

- Produits laitiers (3 en cours)
- Volailles (2)
- Châtaigne (1)
- Miel (2)

Délibération n°48-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

Levrault

ID: 024-258728534-20240523-48 2024-DE

## Filière bois:

- Travail et Transformation du bois de châtaignier (6 + 1 en cours)

## Filière touristique:

- Hébergement touristique (13)

Avec la Marque « Valeurs Parc naturel régional », le Parc accompagne les entreprises volontaires du territoire dans des démarches de progrès et de valorisation de leurs produits, de leur territoire et de leur engagement pour le développement durable.

Toutes les entreprises n'ont pas à être au même niveau sur tous les domaines, mais elles doivent se situer dans une démarche de progrès et montrer une adéquation entre le projet de leur entreprise et le cadre de la Marque.

L'adhésion à la marque est demandée par les entreprises, mais ne devient effective qu'après audit, validation par les élus en bureau exécutif et après signature de la convention d'adhésion entre le Parc et chaque entreprise (procédure validée par la délibération n°70.2017 du CS du 28/09/2017).

Quatre audits ont été menés par une auditrice externe, Mme Genty-Mezei, auprès d'entreprises volontaires. Suite à ces audits, il est proposé de valider ou non l'intégration des entreprises suivantes au réseau des entreprises marquées :

- Au bois du Périgord Vert, créée en 1988 est une entreprise familiale basée à Chalais dont le dirigeant est Jean-Louis FAYE. Cette entreprise a une activité de sciage sur différentes essences locales, dont une grande majorité de bois de châtaignier.

Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », <u>l'auditrice propose un avis favorable</u>.

- Anne Paraud installée dans la ferme familiale aux Cars en 2006, éleveuse d'une trentaine de chèvres Alpine, sur 17 ha de parcellaire.

Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », l'auditrice propose un avis favorable.

 Ferme de Puy Faucon: Aymeric Desport et Anne-Pascale ont repris l'exploitation familiale en 2017, avec un élevage de brebis et de chèvres en autonomie alimentaire, sur 28 ha à Rilhac-Lastours et Flavignac.

Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », et de son engagement dans une démarche de progrès, <u>l'auditrice</u> propose un avis favorable.

 La Chèvrerie de Peytavigne. Jean-François et Catherine Chapelier ont repris une exploitation caprine en 2018, et élèvent de manière extensive un troupeau de 30 chèvres sur 7 ha à Champsac.

Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », l'auditrice propose un avis favorable.

Délibération n°48-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

Berger Levrault

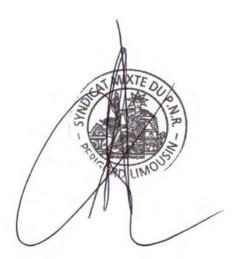
ID: 024-258728534-20240523-48\_2024-DE

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion des entreprises Au Bois du Périgord Vert, Anne Paraud, la Ferme de Puy Faucon et la Chèvrerie de Peytavigne à la Marque « Valeurs Parc naturel régional »;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et à faire appliquer toutes les décisions en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-49\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

<u>Collège des communes, communautés de communes et villes-portes</u> : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

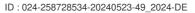
Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	104.16
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	

## Objet: Participation aux « Nuits des Forêts » 2024

La Charte forestière de territoire du Parc prévoit d'aller à la rencontre du grand public pour le sensibiliser aux enjeux forestiers locaux. Dans ce cadre, le Parc organise des sorties animées, des conférences, des temps d'échanges...

Délibération n°49-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



Depuis 2022, nous collaborons pour ces objectifs avec l'association nationale « Les Nuits des forêts » qui croise culture et sylviculture dans toute la France en juin, pour des temps de découverte partagées en forêt, la nuit. Chacune des 3 représentations a rassemblé plus de 45 personnes (jauge maximale), pour des échanges riches avec les participants, pour la plupart des habitants.

La candidature du PNR PL à la labellisation « Nuits des forêts 2024 » a été retenue, et l'association s'est engagée à nous verser 600€ en contrepartie de l'organisation d'une animation gratuite pour le public. Ce montant couvre les frais de représentation d'une compagnie artistique qui apportera le pendant « culturel » au discours technique forestier amené par le Parc.

Cet évènement aura lieu le 7 juin, à partir de 20h30, dans un massif forestier sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil. Il est co-animé par le Parc et par la compagnie Atelier Chat Brol (Philippe Vérité), artiste d'Edon connu pour ses concerts d'instruments de musique construits à partir d'éléments naturels. Le comité des fêtes et la mairie de Sainte-Croix-de-Mareuil accompagnent le Parc pour l'organisation et la logistique sur place.

Cette sortie croisera donc approche culturelle et technique pour un moment de partage des enjeux locaux avec les participants.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la participation du Parc à cette journée et à accepter le financement de l'animation par l'association nationale « Les Nuits des forêts »;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention de partenariat, et à faire appliquer toute décision en lien avec ce dossier, notamment l'émission d'un titre de recette à l'issue de la manifestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-50 2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Bernard VAURIAC, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional: Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental: Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	105.16
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	18	22	1 200	22	9
TOTAL	34	20	26	TOUR PRINTS	105.16	

## Objet: Projet Castalab - projet d'étude complémentaire

En mars 2023, le projet du CASTALAB, atelier bois partagé au Mas Nadaud, était stoppé en raison de l'infructuosité des appels d'offre des marchés de travaux. Les fonds FEDER REACT UE obtenus, qui expiraient au 31/12/2023, n'ont pas pu être utilisés pour lancer une nouvelle consultation. Cependant, il existe un consensus pour soutenir la filière des artisans du châtaignier et poursuivre la réalisation d'un atelier bois dédié à l'artisanat du châtaignier.

Votants: 105.16 Pour: 0 Abstentions: 4 Contre: 101.16 Délibération n°50-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-50\_2024-DE

D'autres sources de financement ont été étudiées et notamment des fonds Etat et d'Europe. Les fonds régionaux et départementaux ont déjà été obtenus sur ce projet mais mériteraient d'être confirmés dans le contexte actuel et en fonction des choix que nous allons arrêter. Pour réaliser cet équipement essentiel et assurer la pérennité des savoir-faire locaux liés au châtaignier, les pistes financières avérées sont les suivantes :

- FEDER Massif central: ces fonds européens sont spécifiquement dédiés à la politique « Montagne ». Ils répondent aux enjeux spécifiques des zones rurales du massif tels que l'attractivité du territoire, la biodiversité, le tourisme et le soutien aux filières stratégiques. Ces fonds sont coordonnés par un service dédié rattaché à la Région Auvergne-Rhône Alpes, mais leur octroi est conditionné à des commissions collégiales où chaque Région qui compose le Massif central a le même poids. Le Parc est éligible à ces fonds sur sa partie 87.
- Fonds Verts : ces fonds visent la reconquête des friches et la rénovation énergétique
- Terre et fils Investissement: le mois dernier, le CASTALAB du Parc a été lauréat de l'appel à projet organisé par Terre et Fils Investissement, la fondation du groupe JC Decaux. Le projet porté par le Parc est lauréat d'une aide financière de 40 000€ pour l'acquisition des machines propres au savoir-faire du châtaignier et pour s'associer les services juridiques et organisationnels pour sécuriser le fonctionnement du site (règlement intérieur, intégration du tissu associatif local...)

Le FEDER pourrait couvrir 60% des dépenses éligibles du projet. Cependant, il ne finance que l'aménagement de locaux existants (avec extensions possibles) mais pas de construction neuve.

Il est donc crucial d'envisager une nouvelle configuration du projet différente de celle initialement adoptée. Deux options sont proposées ici :

- Redimensionnement du CASTALAB au Mas Nadaud : utilisation de la grange et d'une partie des bâtiments principaux. Cette reconfiguration éviterait les travaux dans les zones archéologiques identifiées par la DRAC (étude INRAP non transmise à ce jour);
- Réalisation du CASTALAB sur un autre site, bâtiment disponible, répondant aux exigences du projet. Il nécessite la maîtrise foncière d'un espace sur la commune de Pageas ou sur une autre commune à proximité du massif des feuillardiers

Les deux options permettraient la création d'un atelier bois géré par une association collégiale, répondant aux besoins déjà identifiés. Elles favoriseraient également l'intégration du site dans le tissu associatif et public local. L'objectif est que le coût des travaux d'aménagement et d'équipement de l'atelier soit couvert à 100% dans les deux cas par des aides publiques. La deuxième proposition présentée dissocie le projet CASTALAB du Mas Nadaud.

Chaque option présente ses avantages et inconvénients :

Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



CASTALAB au Mas Nadaud	CASTALAB – autre grange				
Avantage:     Maîtrise foncière ok     Equipe d'AMO* et de MO* en place     Eligibilité aux Fonds verts     Multiplicité des usages sur un même site pour une forte synergie entre acteurs et projets locaux.     Délai de réalisation plus court du fait de la maîtrise foncière et de l'octroi des subventions (Région / Département)     Projet modulable sur un espace propriété du PNR pouvant accueillir à terme d'autres activités	Avantage: Cout d'investissement moindre Equipement plus délimité à gérer Possibilité de trouver un espace plus simple à équiper				
Inconvénients : Coût d'investissement plus élevé. Une partie du bâtiment non utilisé à moyen terme	Inconvénients:  Pas de maîtrise foncière à ce jour identification de bâtiments vacants à faire (délais supplémentaires)  Pas de financement pour l'acquisition  Plan de financement à revoir				

\*AMO: assistant à maîtrise d'ouvrage - MO: maîtrise d'ouvrage

Une étude de programmation complémentaire serait intéressante pour expertiser les éléments suivants sur chacune des 2 options :

- Définition d'un programme d'aménagement des locaux (ce programme permettrait d'encadrer le travail de la maîtrise d'œuvre et d'affiner les coûts en vue des dépôts de demande de subvention).
- Réalisation de l'étude d'ingénierie financière : dépenses prévisionnelles/recettes prévisionnelles par scénario élaboration des plans de financement.

Cette étude pourrait être réalisée par la SELI qui a assisté le Parc sur cette opération jusque-là. Cette prestation est évaluée à 7000 € HT, elle serait pour partie financée grâce au contrat de Parc 2024 où figure une ligne dédiée à cet équipement.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à la majorité :

- **VOTE CONTRE** la proposition de confier une mission complémentaire à la SELI permettant de documenter de façon pré-opérationnelle les 2 scénarii ;
- VALIDE le principe d'installation du projet CASTALAB dans autre lieu à définir ;

- AUTORISE la présidente à mettre en œuvre les démarches nécessaires en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-51\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Bernard VAURIAC, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communeutés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

#### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER **RODRIGUES** 

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	105.16
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	18	22	1	22	
TOTAL	34	20	26	-	105.16	

## Objet: Renouvellement de l'adhésion Mot@mot pour la participation au média Bien en Périgord

Le Parc adhère à l'association Mot@mot depuis 2021 afin de bénéficier d'articles et reportages diffusés sur la plateforme numérique « Bien en Périgord » 100% gratuite. La convention est renouvelée chaque année.

Délibération n°51-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID: 024-258728534-20240523-51\_2024-DE

L'objectif du média Bien en Périgord est de proposer une approche du bien vivre en Périgord, dans un rubricage déclinant production et consommation locales, environnement et ressources naturelles mais aussi bien-être personnel et au travail, économie, tourisme et loisirs...

A ce jour, le média a fidélisé plus de 6 000 lecteurs réguliers et est en constante évolution.

En 2023, le partenariat a donné lieu à la réalisation d'une dizaine de reportages (voir liste reportages)

Le modèle économique s'appuie sur la participation financière des partenaires et la diffusion à leurs fichiers « clients / adhérents », sans intégration de publicité.

L'adhésion à l'association et le soutien à ce projet permet au Parc d'accroître sa visibilité auprès du public, de partager le projet de territoire avec les publics locaux et de valoriser l'ensemble des thématiques portées par le Parc. C'est pourquoi il est proposé de poursuivre ce partenariat en réduisant toutefois le montant de la participation puisque l'idée est aussi que l'association trouve d'autres partenaires.

Afin de poursuivre ce partenariat, pour une durée d'un an, une convention bipartite a été établie, impliquant une contribution financière de 2 500 €. Des publi-reportages seront commandés en complément pour traiter de thématiques particulières.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts de l'association Mot@mot;
- VALIDE l'adhésion du Parc à l'association Mot@mot;
- VALIDE le conventionnement proposé entre l'association Mot@mot et le Parc;
- AUTORISE la présidente à signer la convention, ainsi que tout document en lien avec ce dossier et à engager les sommes prévues.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire



Reçu en préfecture le 28/05/2024





ID: 024-258728534-20240523-52\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes: Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Bernard VAURIAC, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	105.16
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	18	22	1	22	
TOTAL	34	20	26	-	105.16	

# <u>Objet</u>: Partenariat Parc / Institut d'Études Occitanes du Limousin - Renouvellement convention de partenariat

Dans le cadre de sa charte de territoire, le Parc a inscrit à son projet la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin.

Il est appuyé dans son projet par l'Institut d'Etudes Occitanes du Limousin (IEO Limousin), depuis toujours partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet porté par le Parc.

Délibération n°52-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024 Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-52\_2024-DE

Dans le cadre de sa charte de territoire, le Parc a inscrit à son projet la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin.

Il est appuyé dans son projet par l'Institut d'Etudes Occitanes du Limousin (IEO Limousin), depuis toujours partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet porté par le Parc.

Au regard de la convergence de leurs objectifs, le Parc et l'IEO ont consolidé leur partenariat par conventionnement en 2020, pour renforcer par la complémentarité de leurs actions et moyens d'intervention, une dynamique de projet plus forte sur le territoire Parc.

Ce conventionnement permet aux collectivités territoriales, au secteur associatif et aux socioprofessionnels, de bénéficier d'une première expertise (de soutien et de centre de ressources) de l'IEO pour favoriser la prise en compte de la langue et culture occitanes dans leurs projets.

Il facilité également l'accompagnement des techniciens du Parc dans la prise en considération de la culture occitane dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, toutes thématiques confondues (Nuit, Projet alimentaire territorial...), de manière que les démarches portées par le Parc s'inscrivent durablement dans le territoire.

De plus, par cette coopération consolidée, le Parc et L'IEO mettent en œuvre conjointement de nouveaux projets : Partenariat avec l'Ecole supérieure internationale de Savignac (la culture occitane un argument de différenciation de l'offre touristique) ; projet valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc, Vaque veire! » par la création contemporaine (mêlant métiers d'art et la culture occitane) ...

La convention de partenariat arrivant à terme, il est proposé de renouveler l'engagement mutuel des structures par un nouveau conventionnement pour 3 ans correspondant à l'exercice du contrat de Parc 2023-2026, pour les années 2024, 2025 et 2026.

Il donnera lieu, comme lors du précédent conventionnement, à une contribution annuelle du Parc aux activités de l'IEO Limousin à hauteur de 1000€ et à l'affectation de 2000€/an pour 15 jours d'ingénierie de l'IEO au service de ce projet /an (env. 135€/jour).

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat technique et financier;
- AUTORISE le Parc à adhérer à l'IEO Limousin ;

- AUTORISE la présidente à signer la convention ainsi que tout document et lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-53\_2024-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Bussière-Galant au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation: 16 mai 2024

#### Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Julien MARIE, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

#### Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Marie-Jeanne DARTOUT, Henri SEEGERS, Gilbert CHABAUD, Bernard VAURIAC, Gérard CHAPEAU, Pierre HACHIN, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loic GAYOT

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER à Lucien COINDEAU, Henri SEEGERS à Solange COTTA, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	_]
Collège des Départements	2	1	2	14.82	29.64	104.16
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	17	21	1	21	
TOTAL	34	19	25	-	104.16	7

## Objet: Réflexion sur la mise en place d'un budget participatif

Vu la délibération n°15-2024 du 19 mars 2024, portant sur les grands enjeux issus du diagnostic de territoire et constituant des points de départs pour la construction de la prochaine charte,

Délibération n°53-2024 Bureau Syndical du 23 mai 2024 à Bussière-Galant Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024



ID: 024-258728534-20240523-53 2024-DE

Entre mars et avril 2024, le groupe citoyen « La fabrica », formé par les habitants tirés au sort sur les listes électorales s'est réuni et a formulé des propositions d'actions sur ces enjeux validés préalablement. Pour rappel, la consultation du groupe citoyen avait pour objectifs de réunir les habitants du territoire qui connaissaient ou ne connaissaient pas le Parc et de recueillir leurs besoins et leurs attentes pour leur territoire d'ici 2040.

Au vu du succès de La fabrica et en particulier, de la démarche du tirage au sort, il est proposé de renouveler la démarche dans le cadre de la mise en place d'un budget participatif. À l'image du PNR du Morvan, ou beaucoup plus proche, des communes de Rochechouart et de Milhac-de-Nontron, une enveloppe pourrait être allouée (chaque année) avec un groupe citoyen tiré au sort qui pourrait décider des projets retenus pour être aidés financièrement. Plus précisément, le PNR du Morvan fait des appels à participation de projets, les élus et l'équipe technique font une première sélection pour garder les projets réalisables et ensuite les habitants votent pour le ou les projets retenus et les enveloppes financières allouées.

## Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le principe de réfléchir à la mise en place d'un budget participatif;
- AUTORISE la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

